

## AVENIR DE LA FÔRET QUÉBÉCOISE

**En réponse à l'invitation de la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Madame Maïté Blanchette Vézina, je vous livre mes réflexions et mes recommandations sur l'avenir de la forêt québécoise, des écosystèmes fragiles et essentiels, un milieu de vie, de travail et de survie des espèces naturelles, dont la nôtre.**

***Camil Laforge, Saguenay-Lac-St-Jean***

### Introduction

#### **Inquiétudes et potentiels pour l'avenir de la forêt et son industrie forestière**

##### **Une richesse fragile**

La forêt est une des plus grandes richesses naturelles du Québec avec son réseau de grandes rivières et sa réserve d'eau potable. Ces richesses sont de plus en plus recherchées en raison de leur rareté et de leurs caractères essentiels à la survie de l'humanité. La perte progressive, due à leur fragilité et à leur exploitation à des fins économiques à court terme, est observable de plus en plus sur l'ensemble de la planète. Ce qui cause famine, désertification, changements climatiques, catastrophes naturelles et migrations massives.

La riche forêt québécoise est de moins en moins riche. Que ce soit en raison des changements climatiques, des feux de forêt et de la tordeuse des bourgeons d'épinettes, notre belle forêt est malmenée. Elle perd progressivement plusieurs de ses bienfaits : couvert forestier pour la protection et l'alimentation de la faune et la flore, approvisionnement en matière ligneuse et terrain de jeu pour la population. Et ce, malgré les investissements gouvernementaux continus pour la protéger et soutenir sa productivité.

##### **Des écosystèmes sous-pression économiques**

La croissance de la population québécoise et le développement économique accéléré par les nouvelles technologies de production exercent une pression de plus en plus importante, voire insoutenable à long terme, sur nos écosystèmes. Si nos Lois environnementales, nos réglementations sont parmi les meilleures des pays développés, elles demeurent sous-pression constate de nos entreprises forestières et minières, ainsi que l'étalement de l'urbanisation de notre territoire.

##### **Des bénéfices économiques pour qui?**

De grandes entreprises étrangères s'approprient nos petites et moyennes entreprises forestières et les CAAFs s'y rattachant, laissant nos forestiers québécois dominant dans la coupe, le transport,

le sciage et le reboisement. Sous pression des grands propriétaires et de leurs dividendes, nos travailleurs forestiers québécois doivent subir une pression constante sur leur marge bénéficiaire et leurs salaires. Heureusement quelques entreprises québécoises transforment et innovent, des regroupements d'entrepreneurs développent de l'expertise et des services en commun. Ces modèles sont performants mais représentent encore l'exception.

### **Une faible valorisation de la matière ligneuse**

Notre approche de gestion de la forêt vise à répondre à la demande de l'industrie de la première transformation qui détermine et demande le reboisement d'espèces à haut rendement. Le respect du potentiel naturel des différentes zones forestières et des différentes espèces assurant leur diversité ne sont pas priorisés; approche qui pourrait favoriser une plus grande résistance face aux changements climatiques.

### **La valeur de chaque arbre coupé**

Il est urgent que le développement de notre industrie forestière et nos orientations de gestion de notre forêt publique favorisent sa protection et son plein potentiel de développement. Nous devons soutenir la croissance de la valeur économique de chaque arbre coupé aux bénéfices d'entreprises québécoises innovantes et de nos collectivités forestières. Une telle approche favoriserait la création d'emplois mieux rémunérés et plus recherchés augmentant ainsi les retombées économiques et sociales de notre forêt.

Voilà mon analyse globale de la situation actuelle de notre forêt québécoise et la vision d'avenir pour assurer un usage plus harmonieux, plus ambitieux et plus durable de cette grande richesse naturelle.

## **Thème 1 : Aménagement durable et productivité de la forêt**

Sous-thème 1 : l'aménagement durable des forêts québécoises

La priorité est la protection de la biodiversité des espèces, du sol et de l'eau sous couvert forestier afin de protéger l'apport des ces écosystèmes face aux grands cycles écologiques actuels et futurs. Avec l'accélération des changements climatiques, nous devons rapidement **protéger les territoires les plus fragiles et les espèces forestières assurant une plus grande diversité.**

Deuxièmement, nous devons multiplier nos efforts et notre financement de **la recherche et de l'innovation afin de mieux protéger et maximiser les bénéfices socioéconomiques** de ces ressources en réponse aux attentes de la population québécoise.

Sous -thème 2 : la productivité des forêts

Les scénarios intensifs, adaptés à chaque écosystème, apparaissent les plus productifs à court et à long termes. Ainsi, il est nécessaire d'améliorer les techniques et espèces de reboisement et

d'augmenter à plus de 30% les superficies pour l'aménagement forestier. Les travaux sylvicoles favoriseront la santé des peuplements actuels et permettra d'introduire de nouvelles espèces mieux adaptées aux changements climatiques qui s'intensifieront. Les nouvelles espèces devraient être **sélectionnées afin d'offrir de nouveaux potentiels de transformation et de valorisation de la matière première**, en plus du bois d'œuvre.

Lors de désastre naturel, feux ou épidémie, il serait pertinent de **mettre en réserve de façon continue un volume de bois non-attribué** afin d'offrir un minimum d'approvisionnement aux entreprises les plus affectées. Cette réserve pourrait être **prise dans le volume prévu pour la vente libre**; ce qui limiterait une baisse globale des volumes à attribuer et ce, sans nuire à aucune entreprise.

**Le zonage du territoire d'exploitation ainsi que l'augmentation du nombre et de la superficie des aires protégées sont à prioriser** rapidement et ce, en partenariat avec les communautés forestières et autochtones, et l'industrie forestière québécoise. Le zonage forestier priorisant la production forestière sur une partie du territoire pourrait se faire à distance des aires protégées, des collectivités forestières, des territoires culturels des communautés autochtones et des zones de villégiatures.

Pour contribuer davantage à la séquestration de carbone et la décarbonisation de l'économie québécoise, il sera nécessaire de **mobiliser rapidement et de soutenir efficacement les entreprises de transformation, les chercheurs de nos universités, les experts en énergie et en automatisation et les groupes d'écologistes.**

### Sous-thème 3 : l'accès au territoire forestier public

Les chemins forestiers multiusages sont essentiels pour l'exploitation industrielle et pour l'accès populaire aux terres publiques. La planification de ces tracés doit donner accès aux différents potentiels forestiers tout **en protégeant les zones naturelles fragiles ou à fort potentiel récréatif**. Le principe d'utilisateur-payeur doit soutenir pleinement cette approche.

L'emprise des chemins forestiers représente des superficies très importantes ayant des impacts majeurs et à long terme sur la faune, la flore et le couvert forestier. Ils doivent donc **être contrôlés, profités et assumés par les multiples usagés**. La tarification selon l'usage doit donc inclure les frais d'aménagement, d'entretien et de remise en état afin d'éviter que l'État se retrouve seul à assumer la reconversion des chemins orphelins. Les ZECs, les baux de villégiature et les entreprises récréatives et touristiques devront contribuer, en plus des entreprises forestières à ces coûts. Considérant l'ampleur du coût de ces travaux, **la création de fonds de réserve** serait essentielle à la planification et à la gestion des chemins forestiers; ces chemins sont essentiels pour l'industrie forestière et l'accès public. L'accès public aux différents potentiels de la forêt public doit aussi **reconnaître, soutenir et protéger les pratiques ancestrales** des différentes communautés autochtones.

Il faut aussi **contrôler l'emprise d'anciens chemins forestiers** afin de limiter ces espaces improductifs, voire nuisibles pour les écosystèmes naturels.

**Sur le plan social**, l'accès à la forêt favorise :

- sensibilisation et éducation à la valeur de la forêt;
- milieu de vie active, de simplicité volontaire et d'entraide;
- villégiature active et reposante;
- tourisme d'aventure, de survie et de partage;
- activités d'observation de la faune et la flore.

**Sur le plan de la santé publique**, l'accès à la forêt favorise :

- géographie médicale (contemplation, relaxation, équilibre de vie physique et mentale);
- activités récréatives et sportives ayant de l'impact sur la santé;
- activités de cueillette de fruits, racines et plantes aromatiques et médicinales.

Si certaines de ces activités sont peu développées, elles connaîtront une certaine croissance en raison des changements climatiques, du coût de la vie, de la popularité des activités récréatives et touristiques, ainsi que des recommandations de **la santé publique**.

## **Thème 2 : Approvisionnement en bois**

Sous-thème 1 : Planification forestière

Il est essentiel d'assurer la contribution des tables GIRT et des communautés autochtones en début de processus de planification et avant l'adoption finale des PAFIT et des PAFIO. De même, leur contribution favorisera l'acceptation sociale des modifications de la planification à la suite de perturbations naturelles. La meilleure façon de mobiliser les différents intervenants est de **décentraliser par région la planification forestière afin de bâtir des collaborations durables entre les usagers de proximité**.

Sous-thème 2 : Contribution de la forêt privée

La forêt privée est composée d'une diversité de résineux et de feuillus offrant différentes matières premières à proximité des collectivités forestières. **La contribution des syndicats et des offices des producteurs** peut offrir différentes opportunités pour la recherche et l'innovation sur la matière première et ses différents potentiels de transformation à valeur ajoutée.

Sous-thème 4 : Droits forestiers consentis

Les droits forestiers consentis doivent être remis en question lors d'acquisition par des entreprises étrangères afin de donner **priorité aux entreprises régionales et québécoises**.

Le renouvellement des droits forestiers, en plus de respecter les règles actuelles, devrait être **conditionnel au respect des règles et des engagements convenus** lors du contrat précédent. La

supervision par le Ministère du mesurage des volumes coupés par les entreprises exploitantes doit aussi être considéré lors du renouvellement des droits consentis. Tous les permis doivent inclure une obligation de réaliser des activités d'aménagement forestier planifiées.

Il est également nécessaire que les prochaines planifications de développement de notre forêt exercent **un changement majeur afin de mieux soutenir son plein potentiel de biodiversité et de mieux soutenir nos entreprises forestières innovantes, à valeur ajoutée**, maximisant ses retombées économiques et sociales pour les collectivités forestières et ce, pour tout le Québec.

Dans ce sens, les droits consentis doivent **exiger et valider les engagements des entreprises forestières à contribuer et soutenir la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformations**, si possible dans la région de coupe, mais au minimum au Québec.

### Thème 3 : Conciliation des usages

#### Q.1 et 2

Les Tables GIRT devraient faire davantage place aux questions et problématiques touchant les activités de villégiature, de récréation et de tourisme en milieu naturel. Ainsi, ces organisations régionales seraient motivées à y participer et à partager leurs connaissances du territoire.

Il faudra s'assurer que le **cadre de fonctionnement des TLGIRTs soit modifié** en conséquence. Il est préférable de mettre en place régionalement **un processus d'harmonisation lors des activités de planification**. Gérer les conflits et les revendications à la pièce demande beaucoup plus d'énergie et entraîne des relations conflictuelles entre les usagers de la forêt publique.

Dans ce sens, le **développement du modèle de Parcs régionaux**, comme celui du Parc des Grandes Rivières de la MRC Maria-Chapdelaine, offre de grandes possibilités d'intégration harmonieuse des pratiques récréatives et touristiques en forêt publique.

### Thème 4 : Développement économique et retombées régionales

#### Sous-thème 1 : Développement et décarbonisation de l'économie

##### Q. 1

L'industrie forestière, qui fut à la base de la création et du développement de villes et villages du Québec en raison de la création d'emplois et de ses retombées financières, exerce de moins en moins son rôle de pilier économique. Le bois d'œuvre occupe encore le plus grand volume d'exploitation de nos forêts et, malheureusement, représente sa **plus faible valeur pour la plus grande quantité de notre matière ligneuse**. De plus, ce marché d'exportation maintient le Québec

vulnérable à la dictature américaine exigeant constamment des droits de compensation finançant sa propre industrie.

A l'exception des coopératives forestières, les entreprises de transformation du bois ont fait l'acquisition de plusieurs petites entreprises privées avant d'être acquises par des conglomérats étrangers exigeant de plus en plus de rendements financiers. Ces rendements sont obtenus par une **pression constante sur les coûts des activités de coupe, dont la rémunération des travailleurs**, et l'amélioration des performances par l'automatisation des usines de première transformation, réduisant d'autant les retombées économiques et la création d'emploi chez les collectivités forestières.

Le travail en milieu forestier a connu mauvaise presse au cours des deux dernières décennies, ce qui a provoqué un certain désintéressement pour la formation et le recrutement d'une relève intéressée d'y faire carrière. **Nos jeunes québécois aiment la nature et sont préoccupés par les changements climatiques.** Ils deviendront plus faciles à mobiliser et à recruter pour faire carrière dans les activités de protection et de valorisation des écosystèmes fragiles, la recherche et le développement de nouvelles espèces forestières et pour la recherche des pleins potentiels de développement de la matière ligneuse, ce qui devrait intéresser nos institutions scolaires, collégiales et universitaires, nos centres de recherche et des partenaires internationaux. **La formule de grappes industrielles permettrait une meilleure mobilisation des talents et du financement afin d'accélérer à la fois la recherche et la mise en œuvre des solutions. L'Intelligence artificielle faciliterait sûrement ces travaux collectifs.**

Ainsi, en donnant de plus en plus de valeurs ajoutées à notre matière ligneuse, la forêt pourrait contribuer davantage au développement économique, à des emplois de qualité, bien rémunérés au bénéfice de nos collectivités régionales et de tout le Québec.

Sous-thème 2 : Innovation et diversification

En plus du bois d'œuvre pour la construction résidentielle, les poutres et panneaux d'ingénierie pour les secteurs commercial et institutionnel et les filaments cellulosiques sont des marchés qui nous sont accessibles.

Les marchés énergétiques comme les granules, la cogénération, l'énergie thermique, le biodiésel et les huiles pyrolytiques pour l'exploitation de la biomasse sont également intéressants à évaluer.

Les marchés de produits domestiques et de santé comme les huiles essentielles, des produits alimentaires et pharmaceutiques sont à portée de main. **Le centre de recherche et le laboratoire de pharmacognosie de l'UQAC** est très actif dans ce domaine.

Le gouvernement et les institutions d'enseignement doivent **mieux soutenir techniquement et financièrement la formation et la recherche appliquée** dans ce domaine.

**La formation continue des employés aux nouvelles technologies informatiques appliquées aux opérations forestières et à la première transformation** est une base essentielle pour valoriser les emplois actuels.

La formation continue inter ordre permet de faire progresser les compétences des travailleurs forestiers, soutenus par leur employeur, vers une diplomation collégiale et universitaire et permet de **maintenir le lien d'emploi tout en ajoutant de l'expertise à l'entreprise.**

Les grands donneurs d'ordre maintiennent les petites entreprises sous-traitantes dans des activités à faible valeur ajoutée et peu rentables. **Le développement de réseaux** de petits entrepreneurs favorise la mise en commun de connaissances, de ressources et de partenariat dans la réalisation de contrats d'envergure rentables.

**Nos équipementiers du domaine forestier ont développé des habiletés et des technologies** offrant d'excellentes performances, tant en milieu forestier qu'en usine de transformation. Le financement gouvernemental du développement de ces technologies devrait être plus accessible et plus significatif, d'autant plus que ces petites et moyennes entreprises sont des plus performantes et des moins coûteuses.

#### Q.4 Planification forestière

Le rôle et le fonctionnement des tables locales de gestion intégrée doit être révisé et renforcé afin que leur contribution ait un impact plus significatif sur les activités de planification et d'exploitation multiusages du territoire publique qu'est la forêt. Présentement, les TLGIRT n'ont que peu d'impact sur la protection du paysage, des espaces fragiles et des espaces multiusages car leur priorité est de soutenir l'accès aux volumes de coupe, ce qui démobilité la participation et la contribution des autres usagers du milieu forestier.

Le mandat, **la composition et le soutien professionnel au fonctionnement doivent être renforcés et évalués** périodiquement afin d'assurer une participation dynamique de leurs membres. La **régionalisation de la planification favoriserait grandement cette mobilisation.** Leurs recommandations doivent être rendues publiques ainsi que leur suivi. Ces tables sont le seul outil de participation populaire à la gestion de la forêt. Les autres usagers de la forêt doivent jouer un rôle significatif, non seulement pour la planification mais aussi sur **la sensibilisation, la mobilisation et l'encadrement des différentes pratiques pour la protection et la saine utilisation des espaces forestiers, leur bien collectif.** Le modèle des Parcs régionaux, dont celui des Grandes Rivières de la MRC Maria-Chapdelaine, peut offrir un cadre de gestion et de développement collectif des plus pertinents et des plus responsabilisants.

*Camil Laforge*

